



Conseiller en prévention - Recyclage : mise à jour réglementaire

Sécurité - Secourisme

Continue

Durée

6h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Le thème de ce recyclage:

Les derniers développements dans le secteur seront abordés, tels que législation, publications, bonnes pratiques, rappels, etc.

Selon la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs, chaque employeur a l'obligation de créer un Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail et de disposer d'au moins un conseiller en prévention. Tous les conseillers en prévention ont le droit et le devoir de suivre un recyclage chaque année pour rester informés des modifications dans la réglementation sur le bien-être au travail et des progrès scientifiques et techniques dans ce domaine (art. II.1-22).



Conditions d'accès

Avoir suivi une formation de Conseiller en prévention (niveau I, II ou III) et être actif dans le domaine

Aptitudes

Conseillers en prévention, tous niveaux





Dinant

Rue Fétis, 61 5500 Dinant

082 21 35 80

Secrétariat

Du Lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le Vendredi : de 8h30 à 17h

Le Samedi : de 8h30 à 13h

/

centre.dinant@ifapme.be

Conditions d' inscription

A Madame Bresmal: Par mail: natacha.bresmal@ifapme.be Par téléphone: 082 21 35 89

Bon à savoir

Ce prix comprend le catering (accueil café et lunch sandwich)

